

Conseil d'administration du CCAS du 15 juin 2022 Procès-verbal de la séance

Date de convocation : 7 juin 2022
Date d'affichage de la convocation : 7 juin 2022
Date d'affichage du compte-rendu : 22 juin 2022

Nombre de membres du Conseil d'Administration

Membres : 13
En exercice : 13
Présents : 10
Ayant pris part au vote : 11

L'an deux mil vingt-deux, le quinze juin à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MAILLARD, Vice-Présidente.

Présents : Mme MAILLARD, Mme TERRE, Mme FORTI, M AUBERT, M DIVERGER, Mme PREVOST, Mme VUMI, Mme RAKOTOMALALA, M BAUDU, M. DELPECH

Absent (e)s excuse(s) : Mr DUPONT, Mme LESCANE, Mme AZINCOURT (donne un pouvoir à Mme MAILLARD)

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil d'administration.

Mr DIVERGER a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptés

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du CA du 15 avril 2022
- Aides en cours ;
- Achat de livres pour les GS et les CM2 ;
- Point sur les ateliers, la semaine bleue et le repas de Noël des Séniors;
- Evènement et sorties été 2022
- Convention pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes administratifs
- Question diverses



I. **Approbation du Procès-verbal de la séance du 15 avril 2022**

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2022 est adopté par les membres du Conseil d'administration présents, à l'unanimité

II. **Aide en cours**

Voir le tableau en annexe

III. **Achat de livres pour les GS et les CM2**

Comme chaque année, le CCAS distribuera les livres aux enfants le vendredi 17 juin 2022.
La facture s'élève à 2 203.34€

IV. **Point sur les ateliers, la semaine bleue et le repas de Noël des Séniors**

La subvention de la Conférence des Financeurs a été acceptée. Celle-ci permet de conserver les activités en faveur des Séniors. Les activités retenues au titre de cette subvention sont : la marche, l'argile, le théâtre et l'atelier floral

Le programme proposé de la semaine bleue qui se déroulera du 3 au 7 octobre 2022 est le suivant :

Lundi : ouverture de la semaine bleue/ atelier floral

Mardi : loto / musée de l'aviation / bowling

Mercredi : parc Caillebotte / repas / visite du jardin

Jeudi : intervention de la Gendarmerie / musée de la Marine / parfumerie Fragonard

Vendredi : massage / course hippique avec un repas

V. **Evènement et sorties été 2022**

La sortie famille du mois de juillet se déroulera le dimanche 24 juillet 2022 à Trouville. La prise en charge sera de 12€ par adulte.

Concernant la sortie famille du mois d'août, plusieurs propositions ont été faite telles que le parc Astérix, le parc des félins mais il a été demandé de se diriger vers le Parc saint Paul.

VI. Convention pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes administratifs

DELIBERATION N° 2022.06

OBJET : CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS

RAPPORTEUR : Mme VUMI

VU la loi n ° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales;

VU le décret n ° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131 -1, L3131-1 et L4141-1

CONSIDERANT que le Centre Communal d'Action Social souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture

CONSIDERANT que, après une consultation dans le cadre du code des marchés publics, la société ADULLACT a été retenue pour être le tiers de télétransmission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **DECIDE** de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité
- **DONNE** son accord pour que le Président du Centre Communal d'Action Social signe le contrat d'adhésion aux services ADULLACT pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- **AUTORISE** le Président du Centre Communal d'Action Social à signer électroniquement les actes télétransmis
- **DONNE** son accord pour que le Président du Centre Communal d'Action Social signe le contrat d'adhésion aux services ADULLACT pour le module d'archivage en ligne
- **DONNE** son accord pour que le Président du Centre Communal d'Action Social signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture représentant l'Etat à cet effet

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE, LES JOUR, MOIS ET AN CI- DESSUS, POUR EXTRAIT CONFORME,

Voir la convention en annexe



CONSIDERANT que, après une consultation dans le cadre du code des marchés publics, la société ADULLACT a été retenue pour être le tiers de télétransmission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité
- **DONNE** son accord pour que le Président du Centre Communal d'Action Social signe le contrat d'adhésion aux services ADULLACT pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- **AUTORISE** le Président du Centre Communal d'Action Social à signer électroniquement les actes télétransmis
- **DONNE** son accord pour que le Président du Centre Communal d'Action Social signe le contrat d'adhésion aux services ADULLACT pour le module d'archivage en ligne
- **DONNE** son accord pour que le Président du Centre Communal d'Action Social signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture représentant l'Etat à cet effet

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE, LES JOUR, MOIS ET AN CI- DESSUS, POUR EXTRAIT CONFORME,



LA VICE-PRESIDENTE,

Christiane MAILLARD

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la ville, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois



CCAS de Tigery - Récapitulatif des aides - année 2022

N° DECISION	Date Décision	Numéro Mandat	Type d'aide	Montant	justificatif
1	06/01/2022	1	Aide alimentaire	171,41 €	Séparation- retenue sur salaire
2	12/01/2022	2	Aide alimentaire	177,09 €	Difficulté avec la CAF
3	26/01/2022	6	Aide alimentaire	112,23 €	Fille à la charge du père(elle passe le BAC)- il a une petite retraite
4	26/01/2022	3	Aide financière	150,00 €	Aide pour les études de ses enfants
5	28/01/2022	7	Aide alimentaire	192,34 €	En difficulté de paiement pour un loyer - Mr reçoit son salaire par trimestre
6	28/01/2022	10	Aide alimentaire	184,77 €	Mr est en maladie- perte de salaire
7	31/01/2022	5	Aide financière	150,00 €	Aide pour une facture de réparation de son véhicule
8	21/02/2022	22	Aide financière - Cantine Carte+	100,00 €	Retard de loyer et de cantine
9	22/02/2022	9	Aide financière	150,00 €	Retour d'hospitalisation en attente du paiement de la CPAM
10	25/02/2022	23	Aide financière - Ctre Loisirs + Cantine	346,56 €	Couple en très grande difficulté financière avec 2 enfants
11	01/03/2022	17	Aide alimentaire	138,28 €	Mme a du payer le séjour scolaire(jumeau) se retrouve donc en difficultés financière
12	01/03/2022	18	Aide alimentaire	109,95 €	N'a plus rien à manger suite à de nombreuses dettes
13	04/03/2022	19	Aide financière	150,00 €	Aide pour les frais de déplacements pour les études de son fils
14	21/03/2022		Aide Financière ALSH	15,84 €	Régularisation pour le règlement du périscolaire
15	25/03/2022	21	Aide financière	100,00 €	Jeune en rupture familiale

16	25/03/2022	24	Aide Financière ALSH	63,00 €	Retour d'hospitalisation - aide pour les portages
17	08/04/2022	25	Aide Financière Voyage Scolaire	100,00 €	2 enfants - participation aux voyages scolaire
18	08/04/2022	25	Aide Financière Voyage Scolaire	50,00 €	1 enfant - participation au voyage scolaire
19	08/04/2022		Aide Financière Prestations Funéraires	2 400,00 €	Prise en charge obligatoire - décès au domicile et sans famille
20	15/04/2022	34	Aide Financière	100,00 €	Dossier en partenariat avec la MDS
21	15/04/2022		Aide Financière Cantine	50,00 €	1 enfant- participation au voyage scolaire
22	15/04/2022	33	Aide Alimentaire	134,47 €	Dossier en partenariat avec la MDS
23	26/04/2022	32	Aide Alimentaire	148,72 €	Dossier en partenariat avec la MDS
24	02/05/2022	38	Aide Alimentaire	145,64 €	Famille en difficulté
25	30/04/2022		Aide Alimentaire	140,55 €	Son fils est revenu au domicile - Mme a une petite retraite
26	30/04/2022		Aide Alimentaire	100,77 €	Dettes sur des factures
27	18/05/2022	43	Aide Financière Voyage Scolaire	50,00 €	1 enfant- participation au voyage scolaire
28	09/06/2022	47	Aide Financière	150,00 €	Famille en difficulté
29	09/06/2022	46	Aide Financière Voyage Scolaire	100,00 €	2 enfants - participation au voyage scolaire
30	09/06/2022		Aide Alimentaire	126,84 €	Couple qui sort d'une hospitalisation
31	09/06/2022		Aide Alimentaire	140,61 €	Aide au retour à domicile suite à une hospitalisation très fatigante
	Total			6 249,07 €	